

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 11 octobre 2012

Le président, M. Michael Rohrer, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier pour sa présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergeries pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 64 Conseillers et Conseillères.

8 personnes sont excusées (Mmes Claudine Bovet, Anne Kaufmann, Giulia Ricci, Marion Wahlen et MM. René Barioni, Nicolas Devincenti, Jean-Marc Guibert, Jean-Marc Jaquier).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Vous avez reçu les dates des Conseils communaux et des votations fédérales et cantonales jusqu'à fin 2013 et également les listes des membres du Conseil, des différentes Commissions permanentes et des présidents des partis représentés au Conseil Communal. Veuillez vérifier toutes les données sur ces documents et transmettre les éventuelles corrections à notre secrétaire.

Deux points sont déjà à corriger: Commission des Finances, l'adresse e-mail de Mme Claudine Bovet est erronée, l'adresse correcte se trouve sur la liste des membres du Conseil Communal et sous ''Délégués au Conseil d'Établissement primaire et secondaire'', M. Marcel Brauch a été remplacé par Mme Véronique Villaine.

L'ordre du jour du Conseil du 15 novembre 2012 est déposé sur les tables.

Le bureau a reçu une motion et une interpellation.

Motion de M. Moritz de Hadeln et consorts, intitulée «Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets».

Le président demande à M. de Hadeln s'il désire développer sa motion séance tenante; ce dernier répond par l'affirmative.

La motion sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

Interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant à la Municipalité «Quelle stratégie et action peut-elle ou compte-t-elle mettre en place pour soutenir et encourager le commerce de détail et de proximité?» L'interpellation étant soutenue par cinq membres, elle sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procèsverbal.

Vous avez pris connaissance de l'ordre du jour rectifié et avez pris note des modifications suivantes: Rajout au point N°5 du préavis N° 25 reporté lors de notre dernier Conseil du 13 septembre. Report sur demande de la Commission technique du "Préavis municipal N° 29 relatif au nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets'. Anciennement point N°7.

Ce point sera reporté à l'ordre du jour de notre Conseil du 15 novembre 2012.

Le point N°13 rajouté sur la convocation qui vous a été envoyée en date du 2 octobre a été retiré vu l'indisponibilité pour raison d'hospitalisation de l'un des candidats retenus, après études des dossiers à se présenter aux entretiens d'évaluations qui ont eu lieu le jeudi 4 octobre.

L'élection du ou de la secrétaire suppléant/e est reportée à l'ordre du jour du Conseil du 15 novembre. Le point 13 est remplacé par la motion de M. de Hadeln et consorts.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1. Appel et ordre du jour.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2012.
- 3. Communications du bureau.
- 4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

- Préavis municipal N° 25 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à constituer sur la parcelle communale N° 4233 (Plan de quartier «Communet-Borgeaud») pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives (B2.4).
- 6. **Préavis municipal N° 27** relatif aux modifications du Plan d'extension partiel (PEP) "Villa Prangins La Crique" et son règlement.
- 7. **Préavis municipal N° 28** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons deux-roues légers à la gare CFF.
- 8. **Préavis municipal N° 30** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.
- 9. **Préavis municipal N° 31** relatif à l'initiative communale demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».

Première lecture

10. Préavis municipal N° 34 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la remise aux normes de l'installation de détection incendie et à la réfection des sols en résine du hall d'entrée du Complexe de Grand-Champ.

Autres objets

- 11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Martial Cosandier «Pour une politique énergétique responsable».
- 12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Evan Lock intitulé «Pour une gestion raisonnable et raisonnée de la consommation d'eau à Gland» et nomination d'une Commission.
- 13. Motion de M. Moritz de Hadeln et consorts intitulée «Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets».
- 14. Interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant à la Municipalité «Quelle stratégie et action peut-elle ou compte-t-elle mettre en place pour soutenir et encourager le commerce de détail et de proximité?»

Divers

15. Divers + Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 13 septembre 2012.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2012.

3. Communications du bureau

- Le 21 septembre a eu lieu, au refuge communal, le "Repas des 20 ans" en présence d'une délégation de la Municipalité et d'une partie hélas un peu restreinte de notre jeunesse, puisque seul environ un quart des jeunes de 20 ans est venu à cette réception. La soirée a été fort sympathique et riche en échange. Merci à toute l'équipe qui a contribué à la réussite de cette soirée.
- Le 23 septembre ont eu lieu des votations fédérales portant sur 3 objets avec les résultats suivants:

Objet 1: formation musicale, a été accepté par 75,9% de oui et 24,1% de non.

Objet 2: logement à la retraite, a été refusé par 61,1% de non et 38,9% de oui.

Objet 3: tabagisme passif, a été refusé par 59,5% de non et 40,5% de oui.

Le taux de participation a atteint 36,5%.

- Le 23 septembre a aussi eu lieu la fête multiculturelle à la Salle communale organisée par la Commission d'intégration de la ville de Gland.
- Le 24 septembre a eu lieu la réception pour les nouveaux habitants de la ville. Cette manifestation présente aux nouveaux arrivants les diverses Administrations et Services à disposition de la population; elle a rencontré un bon succès.
- Le 4 octobre, votre serviteur accompagné de ses 2 vice-présidents et de la secrétaire du Conseil communal ont audité deux des trois candidats retenus, après une première étude des dossiers, pour le poste de secrétaire-suppléant du Conseil communal.
- Le 6 octobre a eu lieu le Tir de l'amitié. Il a été remporté par l'équipe "Le Chêne" avec le score diabolique de 666 points. L'équipe du bureau du Conseil est, pour la première fois depuis qu'elle y participe, entrée dans le "top ten", devançant la Municipalité, avec un score de 535 points. Quant à l'équipe de la Municipalité qui totalise 428 points, un petit peu moins de précipitation et un peu plus de sérénité lui aurait peut-être permis de mieux atteindre les cibles visées. Mais comme disait Pierre de Coubertin: "L'essentiel est de participer". Cette journée ensoleillée a continué avec la remise des prix individuels et par équipe par M. le Syndic, puis avec la traditionnelle choucroute garnie.
- Le 7 octobre a eu lieu le marché d'automne à la Grand-Rue. La fréquentation des marchands due probablement à une météo défavorable était hélas assez maigre.
- Le 7 octobre ont aussi eu lieu les portes ouvertes du Centre de jour des requérants sis dans l'ancien bâtiment des Gardes-forts.
- Le 8 octobre, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil du 15 novembre.

4. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- <u>Personnel communal</u>: 1^{er} octobre, début de Mme Patricia Grégoire, nouvelle assistante en sécurité publique (ASP). Il est prévu qu'elle fasse sa formation au printemps 2013 à Savatan. Le 3 octobre, engagement de M. Christophe Vallar, nouveau concierge auxiliaire pour le bâtiment neuf de Montoly. Il est engagé comme tous les autres concierges auxiliaires pour une durée hebdomadaire de 16h15. M. Olivier Rochaix, patrouilleur et surveillant à la pause de midi à Grand-Champ, fête ses 10 ans d'activité au sein de notre Administration.
- <u>Divers</u>: le 7 novembre dès 18h30 aura lieu l'inauguration, avec visite des lieux, du bâtiment des infrastructures & locaux polyvalents de Montoly. Le déménagement des Services SBU et SIE sera terminé à fin novembre. La population sera avertie par l'intermédiaire d'un article dans *Gland-Cité* et par une distribution 'tout ménage'.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

• Routes: les travaux sur la route de Luins se poursuivent. Le carrefour Rte de Luins - Ch. du Stand - Rue du Borgeaud nécessitera la fermeture de l'un ou l'autre des tronçons. Compte tenu de l'emprise des travaux sur la partie montante avant le pont autoroutier, il va falloir mettre des feux de part et d'autre de celui-ci, afin de garantir aux camions l'accès au chantier du Communet. Il aurait été plus simple de mettre en sens unique, mais cela aurait contrevenu à notre volonté de n'avoir aucun camion circulant par le centre de la commune.

Les travaux au Ch. de la Perroude arrivent dans leur troisième phase; cela va poser un problème de parcage pour les habitants, mais en profitant des vacances, il sera possible de mettre à disposition les parkings scolaires. La dernière phase, fin octobre, sera plus délicate, car elle se situe au croisement du Ch. de la Perroude et de l'Av. du Mont-Blanc.

• <u>Skatepark:</u> suite à l'intervention de la Municipalité auprès de l'entreprise, les travaux ont repris et devraient se poursuivre tels que prévus.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

• <u>Finances:</u> le décompte final est arrivé concernant les impositions pour les travailleurs frontaliers. La masse salariale est passée de 52,4 Mio à 55,6 Mio entre 2010 et 2011. Le montant de l'impôt est passé de 1'394'000.- Fr. à 1'459'664.85 Fr., ce qui représente un taux de retour de 2,63% par rapport à 2,66% l'année précédente. Il était prévu au budget 2012 un montant de 1,4 Mio, ce qui fait que nous aurons un bonus de 59'664.85 Fr.

Reçu les acomptes 2013 pour la facture sociale. Nous avons une augmentation de 1'506'351.- Fr., ce qui veut dire que le total des acomptes passera à 13'854'507.- Fr.

Pour la réforme policière, nous avons une augmentation de 56'634.- Fr. Les acomptes payés en 2013 pour la réforme policière sera de 1'699'378.- Fr.

- Sport: début juillet et malgré la pluie, la manifestation du beach s'est bien déroulée. Compte tenu des éléments positifs, le comité d'organisation a décidé de renouveler l'expérience en 2013 avec une journée pour le beach volley et une journée pour le beach soccer.
- <u>Diagnostic communautaire pour les aînés</u>: suite à la journée du 2 juin qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions et qui a vu une participation de 160 personnes, il a été décidé de renouveler l'expérience en juin 2013. Le 6^e forum des aînés aura lieu le 22 novembre.

Mme Florence Golaz, municipale (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- <u>Naturalisation ordinaire:</u> accordée à Mme Rachel De Saa Bandaranayake; M. Joaquim Curto Caralinda et Mme Maria Barreros Prates Caralinda.
- Transports publics: le 9 décembre 2012, les horaires des trains seront modifiés. Gland sera en relation directe deux fois par heure avec les gares de Genève, Coppet, Nyon, Allaman, Morges, Renens et Lausanne. Les trains en direction de l'est seront prolongés en alternance jusqu'à Vevey ou Palézieux et Romont. Ces trains RegioExpress (RE) seront exploités par les nouvelles rames à deux étages «Duplex Regio». En collaboration avec Régionyon, la Municipalité a profité du changement pour repenser complètement le Transport Urbain de Gland (TUG). La boucle actuelle sera abandonnée au profit d'un trajet en S, permettant une meilleure mise en relation des quartiers du haut et du bas de la commune. Les horaires du TUG seront calés sur les horaires des trains, afin de favoriser les transbordements pour les pendulaires. Autre nouveauté: les bus circuleront également pendant les vacances scolaires, avec une cadence à la demi-heure. Ces nouveaux horaires occasionneront de légers changements dans les horaires scolaires de l'Etablissement secondaire dès le 10 décembre: ils seront avancés de 10 minutes en matinée. L'Etablissement en profite pour accorder une récréation plus longue de 5 minutes l'après-midi. Les horaires seront les suivants; 8h15 11h45 et 13h35 15h10 ou

16h10, respectivement 16h55 pour les autres sorties. Les parents d'élèves ainsi que les organismes ou associations directement concernés par ces changements seront informés très prochainement. Trois lignes de bus régionales compléteront l'offre dans notre ville, à savoir:

- La ligne 830 en provenance de Bassins desservira les arrêts des Tuillières, Mont-Blanc, Poste pour terminer sa course sur la Place de la gare. Elle sera bien adaptée pour la correspondance en direction de Lausanne (même quai).
- La ligne 836 en provenance de Rolle, via Dully-Bursinel desservira les arrêts de Lignière-Dullive, Riant-Coteau, Mauverney et Gare sud. Elle reliera le sud de la ville aux trains de et pour Genève.
- La ligne 835 en provenance de Rolle, via Gilly desservira les arrêts de Communet, Sous-les-Vignes, Montoly et Gare sud. Elle sera également en relation avec les trains de et pour Genève.

Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- <u>UAPE</u>: le chantier est un peu retardé; le début des travaux est pour mi-novembre. La mise à disposition du bâtiment est toujours prévue pour fin mars 2013, l'entreprise DM BAU SA s'y est engagée.
- <u>Sotridec:</u> les études sont en cours grâce à la décision et l'acceptation par le Conseil du préavis urgent. La prochaine réunion avec les ingénieurs et la Sadec aura lieu le 15 octobre.
- <u>Plan directeur communal (PDCom)</u>: le bureau ayant remporté l'appel d'offres est le groupe GEA Vallotton & Chanard à Lausanne. La première séance aura lieu le 7 novembre. Des mesures participatives au niveau de la population sont prévues. Ce bureau a aussi été approché pour l'organisation du concours d'urbanisme et d'espaces publics «Gare Sud» et un préavis sera bientôt présenté à ce sujet.
- <u>Commission d'urbanisme</u>: M. Bruno Marchand du bureau DeLaMa à Genève a été nommé en remplacement de M. Xavier Fischer, démissionnaire.
- <u>Préavis terminés:</u> le concours d'architecture du bâtiment «Tétris», dont le montant accordé était de Fr. 666'100.-, se solde par un montant positif de Fr. 392'496.-. Cela est dû au fait que le crédit d'étude a été mis en même temps que le crédit du concours et que la réalisation de ce bâtiment sera faite par la coopérative «Cité-Derrière», d'où l'économie réalisée.

Le câblage universel de Grand-Champ se clôture avec un solde positif de Fr. 16'400.- sur un montant de Fr. 147'500.-. Cette économie est due à la mise en concurrence et à la bonne gestion du SBU.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- <u>Open air:</u> vu le succès de l'open-air, la décision a été prise de reconduire cette animation estivale. Le résultat est de Fr. 34'000.- de dépenses pour Fr. 21'000.- de recettes. Le partenariat se poursuit avec le cinéma Rex d'Aubonne et la manifestation aura lieu du 17 au 20 juillet 2013, même lieu, mêmes heures.
- <u>Fête multiculturelle</u>: a eu lieu le 23 septembre; joli succès malgré le changement de date. L'idée de mettre à l'honneur un pays est une bonne formule. Le stand indien a récolté Fr. 1'100.- qui seront reversés à une école et un hôpital de Bénarès. Un grand merci au comité qui s'est dévoué pour mettre sur pied et rendre incontournable ce rendez-vous pour notre ville qui se veut multiculturelle.
- <u>Portes ouvertes de la 'Villa Rose'</u>: ont attiré beaucoup de monde malgré une météo des plus incertaine. La commune a offert l'apéritif à l'occasion de la journée du 29 septembre.
- <u>Logement</u>: la recherche d'un investisseur va débuter prochainement concernant le bâtiment A2 à Eikenott. Il s'agit d'un bâtiment de 50 appartements subventionnés. Un préavis sera bientôt déposé.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- <u>Conseil d'Etablissement:</u> la 3^e séance a eu lieu le 1^{er} octobre et la Commission nommée pour étudier la Cantine scolaire y a rapporté. Une discussion nourrie et positive a permis aux membres du Conseil d'Etablissement de comprendre le fonctionnement de la Cantine et d'apprécier le travail fourni tous les jours au service des élèves. Concernant la sécurité sur le chemin de l'école, aucune Commission n'a été nommée pour ce sujet. La prochaine réunion du Conseil d'Etablissement aura lieu le 11 février 2013.
- <u>Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)</u>: le Conseil intercommunal du RAT a eu lieu le 4 octobre à St-Cergue. L'assemblée a adopté le budget pour 2013 portant sur un montant de Fr. 13'239'440.-. Pour la commune de Gland, cela représente un budget de Fr. 2'282'900.- pour 596'379 heures de garde.
- <u>Travailleur social de proximité:</u> il y a un mois était annoncée l'arrivée de Mme Chloé Besse, employée d'Espace Prévention la Côte comme TSP sur Gland. Malheureusement, Mme Besse a fait valoir son congé dans le cadre de son temps d'essai et souhaite quitter cette fonction le 22 octobre pour relever un défi dans le milieu culturel et de la création. Une réunion urgente avec le responsable d'Espace Prévention est agendée la semaine prochaine afin de réévaluer la situation et organiser la reprise du flambeau. La Municipalité suit avec attention ce dossier, consciente que les besoins de la jeunesse sont réels et bien présents; elle souhaite également maintenir ses efforts en termes de prévention et se réjouit de retrouver une personne pour travailler dans notre commune.

Avec l'arrivée de M. Katia Annen, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

PRIEAVIS AVEC DECISION:

- 5. Préavis municipal N° 25 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à constituer sur la parcelle communale N° 4233 (Plan de quartier «Communet-Borgeaud) pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives (B2.4).
- La discussion avait été interrompue lors du dernier Conseil, suite à une demande de renvoi; la Municipalité n'étant pas encore en mesure donner le nom de l'investisseur comme cela était mentionné dans le préavis. La discussion est donc reprise et le président passe la parole à la Municipalité afin de donner de plus amples informations à ce sujet.
- <u>Mme Monney:</u> la Municipalité a choisi de travailler avec 'La Mobilière', Coopérative d'assurance et de prévoyance. Cette dernière a montré qu'elle voulait participer à ce projet et qu'elle tenait à cœur de pouvoir fournir à la population des logements à des prix abordables.
- La discussion est ouverte.
- <u>M. Favez</u>: prend note que 'La Mobilière' est une Coopérative d'assurance, mais il n'attendait pas ce genre de coopérative lors de sa demande au dernier Conseil et de ce fait, il n'acceptera pas ce préavis lors du vote. Quelle est la position de la Municipalité sur l'absolue nécessité de maintenir la redevance qui augmente d'année en année et qui va de toute évidence se reporter d'année en année sur les loyers, certes abordables, mais que l'on ne peut pas qualifier de bon marché?
- <u>Mme Monney:</u> le projet a été proposé à 6 intervenants, dont 3 coopératives qui malheureusement se sont retirées. La raison en est simple, lorsqu'une coopérative entre en matière, elle doit trouver des fonds propres. Ces fonds propres sont fournis par les parts sociales des coopérateurs; elle compte également sur les fonds propres que des entreprises adjudicataires peuvent fournir, ensuite elle tente d'obtenir des fonds propres auprès de différents instituts sous forme d'hypothèques. Ici, cela est un peu différent, l'on se retrouve en entreprise totale, Losinger a déjà négocié tous les marchés au niveau de ce chantier et il est très difficile à une coopérative d'intervenir à ce moment-là. Pourquoi une redevance? Tout simplement parce qu'il n'est pas possible de tout mettre gratuitement à disposition de la population. Il faut tenir compte de l'audit fait par la Cour des comptes où l'on se rend compte que

dans 60% des cas, ces droits de superficie ont une redevance de 5% et de citer en exemple les communes de Nyon et Prangins. "La Mobilière" a réellement envie de faire un effort au niveau de ce quartier; elle vient de proposer sur le marché 2 bâtiments ayant des prix relativement élevés au niveau du loyer et là, on se rend qu'on est à plus de 20% au-dessous de ces prix, malgré la redevance. "La Mobilière" désire aussi travailler par rapport à une démarche pour les personnes âgées et pour elle c'est quelque chose de nouveau de pouvoir mettre sur le marché des logements protégés.

- M. Favez: Nyon, dans son plan, a introduit un 25% d'habitations à loyers modérés et dans le quartier en question, on est bien en-dessous de ce seuil-là et le regrette. Avec l'entreprise Losinger qui a la main mise sur tout, il comprend qu'il est difficile de négocier et l'on peut se demander si l'on ne s'est pas fait complètement avoir au départ?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 4 avis contraires et 4 abstenions signifiés, le Conseil communal accepte le préavis N°25 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à constituer sur la parcelle communale N° 4233 (Plan de quartier «Communet-Borgeaud) pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives (B2.4), soit:

- d'autoriser la Municipalité à constituer sur la parcelle communale N° 4233 un droit distinct et permanent de superficie en faveur d'un investisseur à désigner par la Municipalité pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives B2.4 (PPA Le Communet-Borgeaud).

6. Préavis municipal N° 27 relatif aux modifications du Plan d'extension partiel (PEP) "Villa-Prangins – La Crique" et son règlement.

- M. Labouchère, rapporteur de la Commission lit l'amendement proposé par cette dernière concernant l'art. 13.7 du Règlement et ensuite les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé.
- La discussion générale sur le préavis est ouverte.
- M. Th. Genoud: cela fait bientôt 6 ans que la Municipalité et la Société du Golf essayent de trouver des solutions afin que tout le monde y trouve son compte. Cet amendement ne change pas grand-chose, puisque le cheminement en question aboutirait sur un parking privé, donc impossible de faire une boucle. Comme déjà dit en séance de Commission, si l'on rajoute à chaque passage une couche, le Golf risque d'abandonner tous travaux dans ce secteur-là et l'on repart à zéro dans les tractations. Comme dit dans le préavis, la commune a déjà obtenu pas mal de choses très intéressantes pour la population, à savoir: la recherche d'eau et les tests faits ont prouvé que l'eau qui s'y trouve est de bonne qualité; le raccordement du cheminement des Toblerones côté Prangins. Il y aura ainsi des cheminements continus tout au long du territoire communal et de Prangins. Il faut faire très attention en voulant amender un cheminement qui n'est pas vraiment d'un intérêt primordial, car il risque tout simplement de devoir revoir la convention avec de nouvelles discussions et probablement un re-départ à zéro de ces négociations. Il ne souhaite pas que pour un petit bout de chemin dans une forêt qui ne mène nul part, il faille repartir à zéro.
- M. G. Grandjean: la Commission est bien consciente des avantages que la Municipalité à négocier pour la population, mais elle est déçue que finalement il n'y ait pas une liaison entre ces deux chemins forestiers qui, de part le Code civil, sont ouverts au public; c'est pourquoi l'art. 13.7 posait problème. Il pense que le Golf peut accepter cette entorse à leur souhait, car il n'y aura pas énormément de monde qui ira se promener dans cet endroit.
- M. Girardet: se pose vraiment la question de savoir si certains agissent par idéologie, au nom du ''Yaka'', du ''ils ont Ka'' ou dans l'intérêt des Glandois. De temps à autre, il faut savoir faire preuve d'un minimum de bon sens pour faire avancer les choses. Le Golf souhaite des aménagements, c'est clair. Refuser ce PEP ou l'amender représente un trop gros risque pour que tout tombe à l'eau avec comme résultat: plus rien pour la population, mais pour le Golf la vie continuera comme jusqu'à maintenant et cela ne l'empêchera pas de rester le meilleur de Suisse. Par contre, ceux qui refuseront le

préavis devront assumer le fait que : a) Gland se privera d'une possibilité de pompage d'une eau de qualité; b) un cheminement public important qui ne sera pas réalisé; c) un parking sauvage, faute de place, se poursuivra ce qui ne plaira certainement pas au Service forestier. Ce préavis découle de 6 ans de négociations, le refuser enterrera toute discussion pendant des années. Si un jour, elles reprennent et doivent à nouveau durer aussi longtemps, cela signifie tout simplement que rien ne se passera dans ce secteur pendant les 10 à 15 prochaines années, au minimum. Après la Crique, où plus rien ne se passera avant fort longtemps, il espère que l'on ne va pas se mettre un deuxième autogoal, sinon il faudra que certains assument leur aveuglement et expliquent à la population pourquoi rien ne bouge dans ce secteur et sans toujours mettre la faute sur la Municipalité. Allons-nous faire capoter 6 ans de travail et de discussions pour rendre public un chemin de 40 m. qui aboutit à un cul-de-sac, d'un côté comme de l'autre? Faut-il appliquer la loi à la virgule près ou faire preuve d'un minimum de bon sens ? Faut-il raisonner avec dans le cœur uniquement la haine de ces sales riches qui n'ont qu'à nous donner ce qu'on leur demande? C'est ce que l'on entend très souvent. Ne soyons pas dupes. La finalité de cet amendement demandant que ce petit bout de chemin sans débouché soit public, c'est d'obtenir à terme que soit rendu public également celui qui longe le lac et arrive au Club House. Il se souvient que dans les débats et discussions relatifs au PPA de la Crique, le leitmotiv des référendaires était de suivre strictement le cheminement du Plan directeur cantonal, et ceci sans aucune concession. Pour avoir repris et bien regardé ce Plan, il n'a pas vu qu'il passait à proximité du Club House. Comme quoi lorsque l'on veut le beurre et l'argent du beurre, il est difficile de rester cohérent.

- M. Favez: la Commission ne recommande pas du tout, ni été question de refuser ce préavis, elle amende un des articles du Règlement. Ce n'est pas un petit bout de chemin menant nul part qui est l'enjeu de cet amendement, c'est simplement d'augmenter la possibilité pour la population, et c'est là l'intérêt qu'il faut défendre, de se promener, certes un peu en hauteur, le long des rives du lac. Quant à l'autogoal, il a quand même été marqué avec le 65% de la population derrière les référendaires. Il aurait mieux valu s'abstenir de remuer le couteau dans votre plaie et pour ce qui est de la haine des riches, il n'y a pas de commentaire à faire; ce qui est excessif est insignifiant.
- M. Fargeon: rappelle que les négociations ne se sont pas faites sans rien. Il a été négocié un nouveau cheminement qui suit le Sentier des Toblerones et qui n'existait pas jusqu'à présent. Souvent, il a été reproché de passer le long de la route Suisse pour aller jusque sur le golf pour revenir à l'intérieur. Là, il y a quelque chose d'un peu plus clair. Autre négociation, après les sondages faits, d'avoir la possibilité d'aller plus loin et de faire des pompages dans cette zone, à l'intérieur d'un domaine privé. Il ne faut pas toujours dire que les négociations sont sur rien; le Golf lâche deux petites choses, peut-être pour les Conseillers, contre deux choses qui sont importantes pour la Municipalité. L'on parle de plusieurs milliers de litres par minute, de l'ordre de 5 à 6'000 l environ pour une eau déjà traitée naturellement, il n'y a pas besoin de filtrage. Ensuite, il faudra vérifier la possibilité de reprendre cette eau pour faire un ouvrage qui sera revisité par les études du Canton, vérifié la nécessité de quelles manières ça se fait, puis ensuite quels seront les investissements pour remonter cette eau auprès des installations de la population. L'eau, on en a besoin et c'est une demande dernièrement du Conseil de savoir quelles étaient les possibilités de ressource en eau de la commune.
- M. Davoine: c'est beaucoup de bruit pour pas grand-chose. Il ne sait pas si le fait d'amender ce règlement aura ou non un effet dévastateur, comme le prédit la Municipalité. Un règlement ne l'emporte jamais sur le CC ou une loi fédérale ou cantonale. L'art. 699 du CC dit que l'on peut accéder aux forêts et aux pâturages qui se trouvent sur la propriété d'autrui. Le chemin en question est dans la forêt, donc l'on peut y accéder comme l'on veut. Le réserver à l'usage du Golf ne sert à rien puisque le règlement ne l'emportera pas sur le CC. Que l'élément y soit ou pas ne change rien du tout. Dans l'intérêt de ne pas tout faire capoter, laissons le bout de texte et l'on se promènera sur tout le chemin.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur la partie générale du préavis.
- Il est passé à la discussion et au vote sur le règlement.
- Ouverture de la discussion sur les chapitres 1 à 12 du règlement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Les chapitres 1 à 12 sont acceptés à une large majorité.

- Ouverture de la discussion sur le chapitre 13 et sur l'amendement de la Commission technique proposant de supprimer dans l'art. 13.7 les termes "et réservé à l'usage du golf". Cet article deviendrait donc: "Un cheminement piétonnier et partiellement existant, sera réalisé sur la parcelle N° 903 (sur Gland) entre le club house et le practice de golf. Ce chemin aura une largeur maximale de 3 m. et sera revêtu de matériaux perméables".
- Ouverture de la discussion sur l'amendement.
- M. Favez: dès le moment où la loi supérieure est contraignante et permet par le CC de se promener sur ce chemin, il trouve anormal que l'on introduise dans un règlement communal une phrase qui est contraire aux lois supérieures. C'est un argument qui devrait inciter tous à supprimer cette petite phrase "et réservé à l'usage du golf".
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

L'amendement est accepté par 27 oui, 25 non et 11 abstentions signifiées.

- Ouverture de la discussion sur le chapitre 13 du règlement avec l'art. 13.7 tel qu'amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

Le chapitre 13 amendé est accepté par 44 oui, 11 non et 6 abstentions signifiées.

- Ouverture de la discussion sur le chapitre 14 du règlement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

Le chapitre 14 est accepté à une large majorité et 1 abstention signifiée.

- Ouverture de la discussion sur le préavis et son règlement amendé tel que voté.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 27 relatif aux modifications du plan d'extension partiel (PEP) «Villa-Prangins – La Crique» et son règlement, soit:

- d'accepter la modification de l'art. 13.7 du Règlement: «Un cheminement piétonnier partiellement existant, et réservé à l'usage du golf, sera réalisé sur la parcelle N°903 (sur Gland) entre le club house et le practice du golf. Ce chemin aura une largeur maximale de 3 m. et sera revêtu de matériaux perméables»;
- d'adopter les modifications du plan d'extension partiel «Villa-Prangins La Crique» et son règlement amendé;
- d'approuver les réponses aux oppositions décrites dans le présent préavis;
- de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;
- de transmettre ce dossier au Département de l'Intérieur pour approbation;

7. Préavis municipal N° 28 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avantprojet du nouveau passage inférieur piétons – deux-roues légers à la gare CFF.

- M. Uebelhart, rapporteur de la Commission technique lit tout d'abord les vœux et les remarques, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Vernex, rapporteur de la Commission des Finances en remplacement de M. Barioni, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président regrette que la Commission technique ne se soit pas penché sur la localisation de l'ascenseur côté sud comme cela avait été demandé en première lecture lors du dernier Conseil. Il se permet de rappeler aux premiers membres et commissaires des différentes Commissions qu'il doit être répondu aux questions posées au sein de ce Conseil lors de la première lecture d'un préavis.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifié, le Conseil communal accepte le préavis N°28 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons — deux-roues légers à la gare CFF, soit:

- d'accorder le crédit de Fr. 162'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 162'000.-.

8. Préavis municipal N° 30 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.

M. Vernex, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la Commission des Finances.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Il est passé à l'étude et au vote sur l'arrêté d'imposition 2013.
- Ouverture de la discussion sur l'article premier, points 1 à 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article premier, point 1 à 11 est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur l'article deux, point 12 et 13.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article deux, point 12 et 13 est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur l'article trois.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article trois est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur l'article quatre.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article quatre est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur l'article cinq.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article cinq est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur l'article six.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article six est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur l'article sept.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article sept est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur l'article huit.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article huit est accepté à une large majorité.

- Ouverture de la discussion sur l'article neuf.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article neuf est accepté à l'unanimité.
- Ouverture de la discussion sur l'article dix.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article dix est accepté à l'unanimité.
- Ouverture de la discussion sur l'article onze.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article onze est accepté à l'unanimité.
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N°30 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013, soit:

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2013 tel que proposé par la Municipalité;
- de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

9. Préavis municipal N° 31 relatif à l'initiative communale demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».

- Mme Meigniez, rapporteur de la Commission technique de majorité lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Mme Favez, rapporteur de la Commission technique de minorité lit les conclusions recommandant d'accepter l'initiative communale demandant «la gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».
- M. Vernex, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président donne quelques explications sur le cadre légal dans le cas d'une initiative communale. Nous sommes ici dans le cadre d'une initiative communale rédigée en termes généraux. Dans ce cas de figure, il n'est pas possible à la Municipalité de proposer un contre-projet.

La votation portera sur les conclusions du préavis présenté par la Municipalité.

Si le Conseil accepte les conclusions de la Municipalité et refuse ainsi l'initiative, celle-ci sera soumise au peuple dans un délai de 6 mois.

Si le Conseil refuse les conclusions de la Municipalité et accepte ainsi l'initiative, celle-ci n'est pas soumise au vote du peuple. Le Conseil communal est tenu de prendre dans les quinze mois qui suivent l'aboutissement les décisions utiles à sa mise en œuvre; ce délai peut être prolongé de six mois au plus par une décision du Conseil communal. La décision d'approbation est susceptible de référendum.

- La discussion est ouverte.
- M. Brauch: est surpris que la Municipalité ne prenne pas en compte le domicile des enfants scolarisés. Ceux domiciliés au bas de l'avenue du Perron ou de Riant-Coteau doivent payer leur abonnement, alors qu'il est gratuit pour ceux domiciliés 100 m. plus loin. Les enfants habitant les quartiers de la Falaise, de la Dullive et de la Résidence du Golf font partie des familles aisées. L'abonnement Mobilis a augmenté depuis que l'initiative a été lancée et peut-être qu'une nouvelle augmentation est prévue pour l'année prochaine? Il craint que pour les familles à bas et moyens revenus avec des charges prévues dans un proche avenir, cela soit très contraignant. Les chiffres concernant le transport des élèves sont des plus exhaustifs et il demande à la Municipalité d'expliquer comment les chiffres des écoliers devant prendre un abonnement ont été calculés et comment les prix ont été fixés? Peut-elle intervenir dans le prix des abonnements fixés par Mobilis?

- <u>Mme Golaz</u>: la Municipalité ne peut pas intervenir auprès de Mobilis, elle n'a aucune compétence. Les prix sont fixés par la communauté tarifaire et par zone. Jusqu'à maintenant, un élève devait acquérir un abonnement pour deux zones, car il n'y avait pas possibilité d'avoir qu'une seule zone. Par la suite, ce sera qu'une seule zone. La Municipalité a accordé des subventions de Fr. 125.- par élève, peu importe où il habite, cela ne lui était pas demandé. Une subvention de Fr. 12.- sur les abonnements mensuels a aussi accordée. Ces subventions seront majorées avec la hausse des prix entrant en vigueur en décembre; elles passeront de Fr. 125.- à Fr. 135.-.
- M. Davoine: il se dégage dans les rapports des Commissions que l'on prend conscience que pour certaines familles il est compliqué d'avoir des abonnements ayant augmentés à ce point-là et la Municipalité en a également pris conscience puisqu'elle a donné des subventions. Il est surpris et à de la peine à comprendre la position de la Municipalité qui dit qu'à partir du moment où elle est en négociation, qu'elle voit le problème et qu'elle est d'accord de descendre le prix en augmentant la subvention, que finalement aucun accord n'est trouvé donc du coup, on ne fait rien. Si l'on estime que les familles ayant de la peine, il vaudrait la peine d'augmenter la subvention et que l'on est prêt à le faire, pourquoi l'on ferait dépendre de cela le retrait de l'initiative. L'initiative a été rédigée dans des termes trop généraux et cela pose problème; elle sera soumise au peuple avec le risque que celui-ci accepte cette gratuité. En donnant cette subvention, on faisait un effort supplémentaire avec moins de risque d'arriver à la gratuité.
- <u>Mme Golaz</u>: précise, en réponse à la question sur les calculs des élèves, qu'ils ont été faits par la communauté tarifaire Mobilis sur l'utilisation potentielle, soit: en regardant la configuration de la ville; quels élèves seraient tentés par cette offre de gratuité et prendraient le bus; ainsi que l'utilisation qu'ils pourraient faire en-dehors des trajets purement scolaires, car avec un abonnement gratuit, ils peuvent se déplacer dans la commune. Il est vrai que sur les 750 élèves du secondaire, avec 550 prenant vraiment le bus et en tenant compte du chiffre de ce calcul, l'on arrive à 1,1 Mio de charges supplémentaires, l'on se situe dans le sommet de la fourchette; cela peut paraître un peu élevé. La Municipalité est entrée en négociation avec le Comité d'initiative et elle a proposé Fr. 30.- de subvention supplémentaire, malheureusement la négociation a échoué et l'on en est resté à la subvention accordée dès le départ.
- <u>Mme R. Bovet:</u> trouve dommage d'essayer d'économiser, une fois de plus, sur les enfants. Les parents iront en voiture, ce qui va engendrer encore plus de trafic. Quant arrivera-t-on enfin à s'entendre et trouver un arrangement pour plus ou moins tout le monde? Autre solution envisageable: faire moins cher sous gare, cela ne doit pas être si difficile, pourquoi pas avec une vignette comme à la déchèterie? Il ne faut pas la gratuité, autrement c'est du profit; il faut toujours faire payer quelque chose, comme par exemple au Tessin où cela coûte Fr. 50.- pour les enfants scolarisés. Ce serait une bonne idée de faire quelque chose de fixe, entre Fr. 50.- et Fr. 70.-. Cela lui paraît très raisonnable pour les personnes ayant peu de revenus, merci d'étudier cette proposition.
- <u>Mme Favez</u>: a suivi dans la presse tout ce qui se passe au niveau du Conseil régional et du financement des lignes de bus, dans le but d'augmenter la fréquentation de ceux-ci, ce qui la réjouit. Elle en a tiré quelques remarques et citations qu'il serait possible de prendre en compte à Gland: «il existe une volonté très forte des communes du District d'améliorer les transports publics»; elle espère que Gland va continuer dans cette optique. «avec ce projet en forme de pari sur l'avenir, le Conseil régional, auquel il faut reconnaître le courage de l'action, propose, ni plus ni moins, à la population du District d'entériner sa mobilité du XXI siècle»; action, courage, vision d'avenir, elle en aimerait autant à Gland pour une mobilité améliorée, une Av. du Mont-Blanc désengorgée et les collèges aussi. «La mobilité de demain doit passer par les transports publics»; elle en est convaincue. La mobilité de demain doit se faire avec les adultes qui sont les enfants d'aujourd'hui et qu'il faut dès maintenant habituer à fréquenter ces transports publics. Pour cette raison, elle invite les Conseillers à accepter l'initiative et à refuser le préavis.
- M. Monachon: quel est le coût global de cet investissement sur la gratuité? Tout travail mérite salaire, nous ne sommes pas une œuvre philanthropique, la commune ne peut se permettre la gratuité. Il faut savoir ce que l'on veut et ce que l'on souhaite. Améliorer le système peut-être, trouver des idées par rapport à un financement aussi pour nos aînés ayant de petits revenus, pourquoi ne pas étendre le projet en proposant un minimum? Pourquoi que les enfants? Pourquoi ne pas élargir aux personnes

âgées? La gratuité peut-être pas, car c'est aussi la qualité du service qui en dépend. Si les calculs sont justes, cela correspond à Fr. 23.- par mois pour une famille avec un enfant, ce qui ne lui paraît pas très excessif pour prendre le bus. Et de rappeler que si l'on a des dépenses fiscales, il faut des rentrées fiscales; on ne peut pas faire que des dépenses.

Avec l'arrivée de M. Martial Cosandier, le nombre de Conseillers présents passe à 67.

- M. Cretegny: lit un paragraphe de la lettre adressée à la Municipalité par le Comité d'initiative pour donner sa détermination. «Nous tenons également à vous préciser: nous pensons que le montant estimé que vous avancez pour la mise en œuvre d'un transport public gratuit n'est pas réaliste. En effet, nous n'avions jamais eu l'intention d'offrir le bus à chaque élève scolarisé à Gland, mais uniquement à ceux qui sont trop éloignés de l'école pour s'y rendre à pied. Nous aurions en fait souhaité limiter les ayants-droit d'entente avec la Municipalité». Quelle est la responsabilité que l'on prend lorsque l'on fait une initiative? Ce n'est pas rien que de faire signer un texte à toute une population; ce n'est pas rien de lui dire que l'on veut la gratuité alors que par la suite, on vient nous dire que ce n'est pas la gratuité que l'on veut et de mettre ensuite la responsabilité d'un éventuel échec sur la Municipalité, cela est un peu facile. La Municipalité a effectivement discuté avec le Comité d'initiative et elle a fait un effort important de passer de Fr. 125.- à Fr. 155.- de subvention. La Municipalité ne dit pas que la charge est légère pour les familles, mais c'est un effort qui est réalisé par l'ensemble de la population pour ces transports. Il rappelle qu'il y a déjà eu des discussions dans cet hémicycle sur la question de savoir s'il ne fallait pas supprimer tout simplement le TUG, puisque pour les élèves la marche à pied ou le vélo sont aussi un exercice et que cela est profitable. Il soutient les articles cités et pense qu'il est important de pouvoir faire bénéficier la population d'un service public au niveau des transports, mais il faut voir la situation assez différente que l'on vit dans le District entre des communes centres, telles que Gland ou Nyon. Gland a la particularité d'être concentré et non étalé et proche de tout; si l'on plante un compas à la gare et que l'on fait un tour de1 km de rayon, il y a quasiment le 95% du bâtit. Les autres villages n'ont pas cette chance d'avoir des écoles à proximité. Ils doivent véhiculer leurs élèves dans d'autres communes et dans ce sens-là, la loi alors est claire: au-delà de 2,5 km, c'est la gratuité. Les élèves enclassés d'une manière assez proche et qui pourraient se rendre à pied ou en vélo à l'école sont souvent une quantité moins importante qu'à Gland et les charges au niveau des communes pèsent beaucoup moins quand il faut rajouter quelques abonnements par rapport à une gratuité complète pour la population, telle qu'on la vit chez nous. Il ne croit pas que l'on aura une augmentation spectaculaire du nombre de voitures par rapport à cela. Si nous avions des transports gratuits, il y aurait certainement de nombreux parents qui hésiteraient à envoyer leurs enfants par bus, tout simplement par crainte des bousculades, car dans ce cadre on aurait une affluence plus forte dans les bus. Le transfert sur la voiture peut-être qu'il y en aura un petit peu, mais cela restera relativement marginal. La ville de Gland investit beaucoup pour les enfants avec un réseau d'accueil de jour qui fonctionne bien, des écoles, dont on connaît les coûts, dans lesquelles elle investit. Tout cela, c'est de l'argent qu'il faut mettre et qui nous coûte encore aujourd'hui. De dire que l'on économise sur les enfants, il ne peut l'accepter. Il a été dit que la gratuité coûterait environ 1 à 1,1 Mio de plus. Si l'on avait la gratuité, certains parents demanderaient l'abonnement pour leurs enfants peut-être pas forcément pour aller à l'école, mais pour d'autres choses, ce qui veut dire qu'automatiquement on augmente le volume et à partir de là, la question de la gestion des bus devient nettement plus difficile. C'est un pas que l'on devrait acquérir ou faire acquérir par un autre mandataire, mais ce sont de toute façon des prix que l'on retrouve au km parcouru.
- M. Brauch: invite la Municipalité et les Conseillers à venir un matin entre 8h et 8 ½ h aux Collèges secondaire ou de Mauverney afin de voir le nombre de voitures qui y stationnent. Les rues alentours 'bouchonnent' parce que les parents amènent leurs enfants en voiture, alors qu'ils habitent à proximité. Le coût de l'abonnement va provoquer un peu plus de trafic voitures, surtout au Secondaire.
- M. Uebelhart: il faut veiller aux problèmes d'obésité; la mobilité des jeunes à pied ou à vélo est une priorité. Les parents n'ont pas véritablement de choix alors qu'ils devraient l'avoir, entre prendre le bus, la marche ou le vélo. En marge de cette initiative, il pense qu'il y a une réflexion à mettre en œuvre pour développer des axes et des zones de transfert à l'interne de la ville, de façon à ce que les parents puissent laisser leurs enfants se déplacer avec un maximum de sécurité. Peut-être que cela résoudrait les problèmes

des coûts de transports, de mobilité et de santé qui eux, vont aussi coûter très cher à la société ces prochaines années.

- M. Calabrese: les transports publics ne résoudront pas le problème de certains parents habitant à côté des écoles et y accompagnant quand même leurs enfants en voiture. Il s'agit d'un problème de discipline et d'éducation. Encourager la mobilité à pied et/ou à vélo est une bonne chose et c'est cela qu'il faut pousser par rapport au transport public. La gratuité n'est de loin pas la solution. Une dépense de 1 Mio n'est pas négligeable, elle représente 2 points d'impôts. Il est bon que la population prenne ses responsabilités et si elle veut une gratuité des transports publics et bien il y a des conséquences financières au niveau des impôts. Du moment que l'initiative a été signée par un nombre non négligeable de personnes, il est bon que l'initiative aille devant le peuple et qu'il décide en fin de compte; c'est lui qui utilisera les transports et qui payera, d'une façon ou d'une autre.
- M. Favez: il a été reproché aux initiants de n'avoir pas dit exactement ce qu'ils voulaient, lors de la lecture de l'extrait de la lettre, mais le principe même des initiatives est de susciter un débat, de faire évoluer une idée, souvent de trouver un compromis par le biais par exemple, d'un contre-projet qui satisfasse les initiants et qui conduise au retrait de l'initiative. La Municipalité a choisi de prendre un risque en acceptant de soumettre cette initiative à la population, il en prend acte. Il faut se souvenir que la population, ne suit pas toujours la Municipalité, quand elle va voter.
- Mme Girod: rappelle que: négociations, il y a eu, que malheureusement la partie d'en face n'a pas voulu suivre et que, à un moment donné, les négociations sont rompues. Il y a eu volonté de comprendre les motivations des initiants et il n'est pas correct de penser que la Municipalité a dégagé en corner. En décembre, un nouveau réseau de transports publics sera mis en place pour la région, avec une offre plus étendue, des transports plus réguliers et performants sur lesquels on puisse compter; c'est un important changement pour notre commune puisque jusqu'à présent, il n'y avait pas de TUG pendant les vacances ou des horaires un peu particuliers. En acquérant un abonnement Mobilis quelque soit son prix, l'on a une prestation importante tout au long de l'année, vacances ou pas. Gland a la chance d'avoir des collèges dans la commune, sans avoir besoin de se déplacer, contrairement à d'autres communes. La commune a investi et développé les zones 30. Les itinéraires prévus pour se rendre à l'école ne sont pas sur les grandes artères, mais bien sur les zones 30: rue de la Gare, du Jura, de la Perroude; il est bon de le rappeler. Les élèves auront 55 minutes à midi, soit 10 minutes de plus pour une pause un peu plus confortable à la cantine ou pour rentrer à pied à la maison.
- <u>Mme Gabriel</u>: est d'accord pour que l'initiative passe devant le peuple. Elle dépose l'amendement suivant qui modifie la recommandation de vote: « de soumettre dans les six mois l'initiative communale demandant «la gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisé à Gland» au vote du peuple, avec une recommandation *d'acceptation* (et non de rejet)».
- M. Moulin: il est plus cher d'emmener ses enfants à l'école en voiture plutôt qu'avec les bus. Concernant les subventions, il faudrait développer un système plus précis dépendant de la distance. La subvention augmenterait avec la distance, ce qui inciterait à prendre les transports publics et on arriverait à une opération à peu près blanche, au niveau des finances communales.
- Mme Golaz: Mobilis calcule le coût. Là, sur Fr. 405.- cela passerait à Fr. 234.- à charge de la commune, ce qui signifie que tous les élèves auraient de fait, un abonnement gratuit. Il ne serait pas possible de dire "je le veux" ou "je ne le veux pas". Tout le monde l'a et l'utilise comme il veut. Dans le budget 2013 à venir, celui des transports augmente beaucoup, en raison de la réorganisation des transports au niveau de la région. Un déficit sera à assurer au niveau des bassins versants mais aussi pour le TUG, notamment par le fait qu'il n'ira plus à Coinsins et Vich, donc plus de participation financière de la part de ces communes et aussi parce que le TUG circulera également pendant les vacances scolaires, ce qui représente une augmentation importante du nombre de km et des heures de travail des chauffeurs. Le budget sera près de Fr. 500'000.- supérieur par rapport au budget actuel, donc 1 point d'impôt, pour améliorer le transport, ce qui est la priorité de la Municipalité. Lors de la fixation de la subvention de Fr. 125.-, il avait été imaginé la possibilité de subventionner à partir d'une certaine distance. Actuellement, il y a entre 160 et 180 élèves qui utilisent le TUG et précisément ce sont ceux qui habitent le plus loin des collèges, donc cela ne sert à rien à partir d'une certaine distance.

Concernant l'amendement, il est absurde. Le choix à faire par les Conseillers est d'accepter et cela entre en vigueur ou refuser et c'est le peuple qui décide.

- M. Monachon: voit mal un chauffeur ''tourner'' gratuitement, nos bus sont souvent vides le dimanche. Promouvoir les bus avec un système avec un prix très bas, c'est aussi donner à une tranche de la population, pas seulement à nos enfants, la possibilité de prendre le bus. Il ne faut pas voir que la caisse, mais essayer de trouver une solution, un compromis, il est toujours acceptable d'avoir quelque chose qui rentre. Les impôts augmentent et ils vont augmenter, ça c'est sûr.
- <u>Mme Grandjean</u>: lorsque l'on voit le prix de l'abonnement écrit noir sur blanc, on pense que c'est trop cher, mais en réfléchissant, on se rend compte qu'il n'est pas forcément si cher proportionnellement à la voiture. Le prix annuel de l'abonnement est de Fr. 405.- moins la subvention de Fr. 125.- cela revient à Fr. 280.-; en divisant ce montant par 12 mois, cela fait Fr. 23,30 et divisé par 20 jours en moyenne d'utilisation, on arrive à Fr. 1,165, donc Fr. 1,20 par jour. Dans un budget familial, on choisit quelle est la priorité à donner, elle pense qu'en tant que parents, on est prêt à mettre ce prix qui somme tout n'est pas si cher, journellement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement et ouvre la discussion.
- M. Collaud: pour la Municipalité, c'est très clair, soit on arrive devant le peuple parce qu'on a dit non et que l'on n'est pas d'accord au niveau du Conseil, si non, on ne peut pas aller devant le peuple est lui dire qu'il veut qu'il suive. Il y a une aberration par rapport à ce qui a été mentionné dans le texte.
- M. Favez: le Conseil peut avoir un autre avis que la Municipalité. Le préavis municipal propose de soumettre la décision au peuple. Si cette décision est soumise au peuple, le texte propose que la recommandation du Conseil soit différente de celle de la Municipalité, c'est-à-dire que le Conseil communal souhaite que le peuple accepte. Cela se fait comme cela à tous les niveaux. Il ne s'agit pas d'une aberration.
- M. Collaud: relit le paragraphe 2 des conclusions du préavis. Si le Conseil dit oui au préavis pour que l'initiative rentre en force, il faut dire oui pour cet amendement; par contre, si vous voulez dire non parce que vous voulez que ça aille devant le peuple, il faut dire non; parce que la majorité qui ressortira sera la majorité qui a décidé. La Municipalité dit simplement soyez cohérent par rapport aux deux choses.
- <u>Mme Golaz</u>: ce qu'on propose, c'est de refuser l'initiative communale demandant la gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland. Vous pouvez décider de refuser et après de soumettre au peuple, en recommandant d'accepter. En même temps vous refusez et vous recommandez d'accepter. Cette décision n'est pas très visible.
- <u>M. Favez</u>: c'est juste le jeu démocratique. On peut très bien souhaiter que le peuple se prononce sur cette question, d'être d'accord que la question soit posée au peuple mais lui recommander d'accepter cette initiative, c'est tout.
- <u>Mme Labouchère:</u> ne comprend pas et ne voit pas pourquoi il faut en plus un amendement. Du moment qu'il y a un rapport de minorité qui dit déjà ce que dit l'amendement. On est en train de se perdre, on doit choisir, oui ou non. Si on accepte ce que dit la Municipalité, ça veut dire non à la gratuité et si le rapport de minorité est approuvé, on dit oui à la gratuité.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

L'amendement est refusé à une large majorité, 12 oui et 4 abstentions signifiées.

- La discussion générale est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

A une large majorité, sans avis contraire et 3 abstentions signifiés, le Conseil communal accepte le préavis N° 31 relatif à l'initiative communale demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland», soit:

- de refuser l'initiative communale demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland»;
- de soumettre dans les six mois l'initiative communale demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland» au vote du peuple, avec une recommandation de rejet.

PREMIERE LECTURE

- 10. Préavis municipal N° 34 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la remise aux normes de l'installation de détection incendie et à la réfection des sols en résine du hall d'entrée du Complexe de Grand-Champ.
- La séance est agendée le 15 octobre 2012 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Pascal Regazzoni, UDC. Membres: Gilberte Corbaz, GdG – Emilie Chitra, PLR – Jean-Marc Waeger, Soc, Cristian Riccio, Vert.

- + la Commission des Finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

AUTRIES OBJETS

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Martial Cosandier «Pour une politique énergétique responsable»

- M. Senn, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale telle que présentée.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: est surpris que la Commission accepte la réponse au postulat avec autant de critiques qu'il trouve fondées. En première page, la Commission relève 6 points négatifs et 1 positif qu'il cite, de même que les 2 lignes dans le deuxième paragraphe en-dessous. Il refusera cette réponse.
- <u>M. Cosandier:</u> la réponse peut surprendre, il est vrai. Avec les informations obtenues, il y a une opportunité à ce que la liste mentionnée en première page soit traitée directement par la Commission de l'énergie qui ne s'est encore jamais réunie, il est temps que l'on puisse le faire.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 2 avis contraires et 7 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale telle que présentée.

12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Evan Lock intitulé «Pour une gestion raisonnable et raisonnée de la consommation d'eau à Gland».

• La séance est agendée le 16 octobre 2012 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis.

Ce sont:

Premier membre: Martial Cosandier, Vert. Membres: Line Gilliand, GdG – Evan Lock, GdG – Catherine Labouchère, PLR – Jacques Tacheron, PLR – Chranjit Dhanjal, Soc – Pascal Regazzoni, UDC.

- La discussion est ouverte.
- <u>Mme Labouchère</u>: demande à la Municipalité d'anticiper les besoins pour le futur et d'avoir les chiffres par rapport aux disponibilités de la Sapan. Elle souhaite avoir plus de renseignements, car les indications dans le préavis ne sont pas suffisantes.
- M. Favez: souhaite des précisions et demande à la Commission d'étudier les chiffres du tableau, page 4, consommation par habitant de 1990 à 2010. Le chiffre le plus bas est en 2007 avec 225 l consommés et de le comparer avec la feuille annexée au point 5, où il est dit que la consommation d'eau potable est de 213 l par jour.
- <u>M. Moulin:</u> la récupération des eaux est intéressante; il serait bien d'explorer d'autre pistes, notamment celle des régulateurs de débit d'eau pour les robinets dans les ménages et que peut-on faire comme achat groupé afin de diminuer les prix?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Motion de M. de Hadeln et consorts intituée «Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets».

Le président passe la parole à M. de Hadeln pour le développement de sa motion.

- La discussion est ouverte.
- <u>M. Calabrese</u>: est surpris d'avoir cette motion avant le résultat du rapport de la Commission. Il aurait été préférable d'avoir le rapport en même temps que la motion. Cela est dommage pour la qualité des débats et aurait permis de discuter de manière globale sur un tel sujet.
- M. Fargeon: a quelques soucis: le préavis sera traité lors de la prochaine séance avec peut-être des amendements et par rapport à l'adoption d'une procédure pour la rétrocession qui précède la collecte d'une taxe forfaitaire, cela va donc demander de repousser et d'entrer dans une période compliquée. En préambule, M. de Hadeln dit que l'on ne peut commencer avant janvier 2014, mais il initie de manière assez claire aussi en demandant que cette procédure pour la rétrocession précède la collecte de la taxe forfaitaire. De facto, il est demandé de repousser, cela devient encore plus compliqué pour gérer tout ça. Cette motion pourrait être étudiée par une Commission afin de rapporter pour la prochaine fois.
- M. Clerc: quelle différence y-a-t-il entre la taxe normale et ce qui est proposé?
- M. de Hadeln: il faudra payer une taxe au sac et une taxe forfaitaire. Pour une famille avec 2 enfants, cela correspond à environ Fr. 500.- de plus par an. La motion demande que la chose soit équilibrée, il n'y est pas question de discuter de la rétrocession. Une motion met un certain temps avant d'être acceptée, traitée et répondue, ici nous voulons gagner du temps. En la présentant en même temps que le rapport sur le préavis, il y aurait eu des problèmes d'ordre techniques.
- <u>Mme Labouchère</u>: ne comprend pas la procédure. Chacun a la possibilité d'adresser ses questions à la Commission en lui demandant de les étudier; alors pourquoi avoir choisi la motion? Les discussions n'ont pas encore eu lieu, elles sont à venir, des amendements seront proposés ou pas. Si l'on accepte une motion, on aura une sorte de méli-mélo et pas de vision cohérente. Si le motionnaire souhaite continuer, elle propose de renvoyer à l'examen d'une Commission la motion, selon l'art. 73 du Règlement, laquelle étudiera sa prise en considération ou pas.
- M. Calabrese: soutient aussi le renvoi à une Commission pour une prise en considération ou pas.
- M. Favez: il n'y a aucune question dans la motion déposée par la majorité de la Commission. Il y a le constat que l'amendement que la majorité de la Commission aurait souhaité introduire dans le Règlement sur les déchets n'est pas possible pour des raisons d'unité de la matière. La volonté de la Commission étant une rétrocession d'une partie des taxes encaissées aux habitants, elle ne peut être introduite que par un préavis parallèle à celui qui nous a été soumis. La Municipalité n'a pas eu cette initiative, l'idée, l'envie de faire une rétrocession. La majorité de la Commission va dans un autre sens.

Ne pouvant pas le mettre sous forme d'amendement dans le rapport et dans le règlement traité avec le préavis sur les déchets, elle vient avec une motion. Sur le renvoi en Commission, pourquoi pas? A condition que les deux rapports soient traités dans la même séance. S'ils ne sont pas traités en même temps, nous n'avons pas une garantie de rétrocession partielle de la taxe encaissée et l'on va aller, dès le prochain Conseil, au devant d'un risque énorme d'un référendum sur la taxe aux déchets. Pourquoi ne pas nommer la même Commission qui a déjà traité des déchets? C'est une façon de gagner du temps, il ne faut pas avoir la nomination d'une Commission au prochain Conseil.

- <u>M. Fargeon:</u> il serait bien qu'une Commission puisse rapporter pour le prochain Conseil. Il n'est pas convaincu que cette étude se fasse avec la même Commission. Une suspension de séance, pour autant que la motion soit acceptée, pourrait avoir lieu afin que le bureau désigne le nombre de commissaires et les groupes, leurs représentants.
- M. Collaud: explique que pour une famille de deux enfants de moins de 18 ans, ce ne seront que les deux adultes qui vont payer, soit 2 fois Fr. 65.- = Fr 130.- par année plus les taxes des sacs poubelles, chaque sac de 35 l coûte Fr.2.-. Avec une moyenne de 75 sacs par année cela représente Fr. 150.-, soit au total Fr. 280.- par année. En triant un peu plus ou un peu moins, cela peut influencer le nombre de sacs. Il est prévu environ Fr. 600'000.- au niveau des recettes; avec ces recettes, il y a aussi des dépenses, telles que l'augmentation du personnel et des horaires de la déchèterie; ce qu'il fait qu'il y aura moins de recettes au niveau de la commune. A un certain moment, il y aura nécessité de compenser ce manque, par rapport à toute les prestations en train d'être mise en place, par l'impôt. Dans l'exemple cité, la taxe au sac de Fr. 150.- resterait et la taxe forfaitaire serait de la prélever et de la redonner sous forme d'un autre élément, comme certains l'on fait avec des bons pour les transports, etc. Tout ceci est à voir.
- <u>M. de Hadeln:</u> il n'a pas été demandé de chiffres ni de prendre position ce soir, mais de réfléchir à la possibilité d'un système de rétrocession. Si Morges et Lausanne le font, il est possible que Gland y arrive aussi.
- M. Collaud: ne faisait que répondre à la question posée par M. Clerc.
- M. Favez: avait, lors du dernier Conseil, donné l'exemple pour une famille; là, il est donné l'exemple d'une famille avec enfants en-dessous de 18 ans qui peut évoluer selon le taux de recyclage que font les familles. Il serait intéressant d'avoir une analyse de la population avec enfants au-dessus de 18 ans. Il n'y a pas de famille type; lui dire, voilà ça coûtera 380.-, 280.- ou 460.- Fr., c'est pour le moment impossible. En Commission, il a été soulevé l'insuffisance du préavis donnant bien peu de chiffres pour pouvoir se fonder une opinion précise sur cette taxe. Il soutient la proposition de faire une suspension de séance et de nommer immédiatement une Commission.
- M. G. Grandjean: cette motion contenant des chiffres aléatoires vient trop tôt. Il propose de ne pas entrer en matière sur la motion, mais éventuellement revenir l'année prochaine une fois les chiffres connus au vu des expériences faites la première ou peut-être la deuxième année.
- <u>M. Favez</u>: si l'on est dans cette situation, c'est que le préavis est insuffisant. Nous aurions dû avoir les chiffres dans le préavis sur lequel nous devons voter cette année pour une entrée en vigueur demandée au 1^{er} janvier 2013.
- <u>M. Waeger:</u> c'est illusoire que de penser introduire une rétrocession après coup. Une fois qu'une taxe est bien installée, elle ne va plus bouger, c'est vraiment le moment de corriger ça.
- M. Gallay: pour financer le traitement des déchets, la taxe au sac ne suffira pas, c'est une évidence et pour cela il a fallu imaginer introduire une taxe fixe. Le problème avec la taxe fixe est que mieux vous trierez, plus vous ferez augmenter la taxe fixe puisqu'à la fin il est question de financer le traitement global et que d'une manière ou d'une autre il faut le financer. Il pense qu'une partie peut être rétrocédée mais pas la totalité. Quel est le but réel voulu par cette taxe? c'est bien d'inciter les gens à trier. Si d'un côté, les gens sont incités à trier et que de l'autre, la taxe de base est augmentée parce qu'ils ont trop bien triés, le but n'est pas atteint.
- <u>M. Fargeon:</u> la Commission ne peut pas rapporter parce que le rapport fait plus de 30 pages, dixit son président. Pendant des années, il a été reproché à la Municipalité de ne pas travailler. Maintenant qu'elle a sorti quelque chose, il lui est dit qu'elle ne va pas assez loin. La Municipalité n'a pas choisi de

travailler de la même façon que les villes de Lausanne et de Morges. Sur les 200 communes, 120 ont déjà déposé des préavis et environ 100 ont présenté un préavis identique à celui de Gland, voire avec un peu moins d'informations aussi; mais bon, on prend aussi ce qu'on a envie de prendre. La loi fédérale applicable depuis 1997 oblige le tri. Il y a 3 choix: a) une taxe causale, soit au poids, soit au sac; b) une taxe forfaitaire par habitant; c) les derniers 30% au maximum qui sont payés par l'impôt. Il est vrai que plus vous triez, plus la taxe va changer, mais cela change aussi au niveau de la taxe forfaitaire, plus vous triez, mieux aussi on arrivera à valoriser et plus on valorise, plus on trouve une filière qui nous rapporte de l'argent. Le but de trouver des filières est justement de pouvoir faire des économies qui nous permettent non pas d'aller incinérer comme on l'a vu à l'intérieur des différents sacs lorsqu'il y a eu le sondage il y a plus d'une année et demie où l'on a retrouvé du papier, du verre; toutes ces choses-là sont valorisables et quand on valorise on descend au niveau de l'échelle et ça rentre dans le calcul. On ne va pas seulement augmenter la taxe en triant mais on va aussi faire des économies. Le but de cette taxe qu'elle soit identique sur l'ensemble du Canton c'est aussi pouvoir travailler sur des économies d'échelles au niveau de tous les périmètres pour pouvoir trouver des solutions. Gland est peut-être une des seules villes qui trie encore le plastique mou parce que l'on a encore une filière. Lorsque un jour, l'ensemble des communes travailleront avec des déchèteries intercommunales cela donnera des possibilités d'avoir des économies et d'avoir des prix; plus on a de tonnage, plus on arrive à négocier les prix et c'est ca l'intérêt. Gland est à 47% de taux de recyclage et les 2 communes citées sont largement en-dessous.

- M. Uebelhart: voici seulement 10 ans que nous sommes dans l'illégalité et l'on peut reprocher que les débats n'arrivent qu'à quelques mois de l'échéance à laquelle cette taxe aux sacs devrait entrer en vigueur. C'est la raison pour laquelle cette motion qui donne une impulsion un peu différente au contenu du préavis est présentée maintenant c'est effectivement pour gagner du temps afin d'avoir tous les éléments pour discuter de cette problématique. En laissant traîner les choses, le risque est que Gland ne soit pas prêt pour introduire cette taxe au 1^{er} janvier 2013, alors que les communes voisines le seront et nous devrons assumer le risque d'un tourisme des déchets pour celles qui n'auront pas fait le pas. La démarche est régionale avec volonté d'unifier les pratiques et il est important de monter dans le train en même temps que les autres, d'où la nécessité d'avancer rapidement malgré le délai pressant; voilà pourquoi il faut prendre en compte cette motion.
- M. Cosandier: il y a des mois que l'on aurait dû entrer en discussion et maintenant on se pose beaucoup de questions. Le sujet de la discussion est la motion, mais il remarque que dans le préavis 29, il y a beaucoup d'incertitudes, notamment au niveau des chiffres, mais aussi lors des marchés ou manifestations, que fera-t-on des déchets et comment prélèvera-t-on cette taxe? Il serait souhaitable de le savoir, voilà pourquoi il faut soutenir cette motion.
- La parole n'étant plus demandée, le président accorde une suspension de séance.
- La séance reprend et le président demande si la prise en considération de la motion est soutenue par un cinquième des membres. Etant le cas la motion est renvoyée à une Commission de 5 membres composée de:

Premier membre: Jean-Michel Favez, Soc. *Membres*: Maëlle Meigniez, GdG – Jacques Tacheron, PLR – Moritz de Hadeln, Vert, – Yves Clerc, UDC.

• La date sera fixée ultérieurement et le rapport attendu pour le prochain Conseil.

14. Interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant à la Municipalité «Quelle stratégie et action peut-elle ou compte-t-elle mettre en place pour soutenir et encourager le commerce de détail et de proximité?».

Le président passe la parole à M. Uebelhart pour le développement de son interpellation.

- Le président demande à la Municipalité si elle répond immédiatement.
- M. Collaud: vu le nombre de questions, le maximum sera fait pour donner des informations lors du prochain Conseil, mais peut-être qu'il sera nécessaire d'avoir plus de temps pour bien répondre.

15. Divers + propositions individuelles

- <u>M. Tacheron</u>: un des mercredis d'entraînement en vue du Tir de l'amitié s'est déroulé sous une pluie 'battante' et les organisateurs ont dû mettre hors service la ligne de tir N°1 à cause de l'eau débordant du chéneau bouché et qui coulait sur l'extrémité de la stalle et sur le caisson antibruit. Serait-il possible d'intervenir rapidement, sachant que le 13 octobre, se déroulera la finale romande des jeunes tireurs et que toutes les lignes de tir devront être utilisées?
- <u>M. Brauch:</u> comment se fait-il que le bureau fixe les dates et les heures des Commissions alors que dans le Règlement art. 53, il est précisé que c'est le premier membre qui doit le faire? Les heures sont quelquefois trop tôt dans la soirée et des dates fixées pendant la période des vacances scolaires.
- Le président précise que cela se fait ainsi depuis quelques années.
- M. Cretegny: suite à une rencontre entre les présidents de groupe, le bureau et la Municipalité, cette dernière avait évoqué les problèmes de devoir garder des plages vides dans l'agenda afin de trouver une date souvent difficile à arrêter selon les disponibilités de chacun, Conseiller ou Municipal. L'emploi du temps de la Municipalité devient de plus en plus chargé et elle se doit d'être présente dans d'autres séances intercommunales. Elle a proposé de fixer les dates comme cela se fait aussi dans d'autres villes, en accord avec le bureau et les présidents de groupe. Le désavantage est que ce n'est pas le premier membre qui fixe la date, mais l'avantage est d'être sûr que le Conseiller est libre à la date voulue; depuis ce système, il n'y a eu que très peu de remplacement. Quant à l'heure, c'est au Conseiller de vérifier s'il est libre ou pas. Par exemple, une séance fixée à 19h. permet de pouvoir gérer deux choses le même soir. Gland n'est plus un petit village, mais une ville avec encore 8 Conseils communaux par année et peut-être qui pourraient aller un jour jusqu'à 10. Tout le monde n'est pas forcément en vacances; il existe aussi des Conseillers d'accord de consacrer une soirée, même pendant les vacances scolaires.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle les votations du 25 novembre avec un sujet fédéral concernant la "Modification de la loi sur les épizooties" et un sujet cantonal concernant la "Modifications des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 transformant le terme de «tutelle» en «curatelle de portée générale» ou «mandat pour cause d'inaptitude»."

Il donne rendez-vous au 15 novembre à 19h30 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h40.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

Michael Rohrer

GLAND.

La secrétaire:

Mireille Tacheron

Annexes:

- Motion de M. de Hadeln et consorts
- Interpellation de M. Uebelhart

Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets Cette motion est appuyée par Moritz de Hadeln, Evan Lock, Olivier Moulin, Jean-Michel Favez, Anita Waeber, Jean-Daniel Grandjean

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

En prévision du rapport de la commission technique chargée du préavis municipal 29 « relatif au nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets » qui sera à l'ordre du jour du Conseil le 15 novembre, une majorité des membres de cette commission souhaite présenter une motion, justifiée par les motifs suivants :

Explications

La Municipalité a l'obligation d'introduire prochainement une taxe au sac et prévoit une taxe forfaitaire pour tous les habitants, exceptions réservées, ne pouvant dorénavant plus utiliser qu'un maximum de 30 % de l'impôt pour couvrir les frais de gestion des déchets. Une réduction du taux d'imposition serait injuste vis-à-vis des familles à revenu modeste, pour les retraités et autres personnes dans le besoin. Il est peu admissible que les 70 % d'impôts économisés soient utilisés à d'autres fins et que ces nouvelles charges apparaissent de fait comme un « impôt déguisé ». En demandant, sur l'exemple d'autres villes, une rétrocession, sous une forme à définir, destinée à diminuer cette augmentation du coût de la vie nous proposons une solution socialement plus équitable qui ne peut être, pour des raisons formelles, incluse dans le rapport de la commission technique.

Conformément à l'article 71b du règlement du Conseil communal, pour gagner du temps et éviter le possible renvoi au 1er janvier 2014 de l'application de la loi, nous proposons donc au Conseil communal d'adopter la motion suivante :

Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets Motion de Hadeln et Consort :

« En tenant compte des charges nouvelles imposées aux citoyens par la taxe au sac et la taxe forfaitaire et l'augmentation du coût de la vie qui en résulte, la Municipalité soumet au Conseil communal un préavis instituant une rétrocession pour chaque habitant d'un montant au maximum équivalent à la moyenne par habitant du produit de ces taxes.

La Municipalité choisit la forme de cette rétrocession en s'inspirant, par exemple, des modèles déjà proposés à Lausanne et à Morges. Le coût de cette rétrocession est financé par l'impôt à l'exclusion du poste 45 de la comptabilité. L'adoption d'une procédure pour la rétrocession précède la collecte d'une taxe forfaitaire.»

Gland, ce 11 octobre 2012

Interpellation demandant à la Municipalité « quelle stratégie et action peut-elle ou compte-t-elle mettre en place pour soutenir et encourager le commerce de détail et de proximité ? »

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers,

De nombreuses grues se découpent dans le ciel de notre ville, les chantiers se multiplient. Gland est une cité en pleine expansion. Du reste, sa population atteindra d'ici peu 15000 habitants, signe d'une attractivité incontestable sur la Côte.

Or, paradoxalement, la Grand-rue, qui par définition devrait être un des pôles commerciales de notre ville, avec le Borgeaud, présente une image de désolation suite à la fermeture réelle ou annoncée de plusieurs commerces de quartier.

Ne restera-t-il bientôt à la population glandoise pour s'approvisionner que des centres commerciaux en périphérie ou d'autres enseignes low cost ?

Comment cela se fait-il que, proportionnellement à leur population, des villages puissent proposer à leurs habitants davantage de prestations en terme de commerces de détails qu'une ville comme la nôtre?

Est-il normal que les Glandois doivent se déplacer dans les localités voisines pour trouver une simple boucherie et bénéficier de l'offre de qualité d'un artisan?

Par cette interpellation, je m'inquiète de la qualité de vie de nos habitants, notamment de nos aînés ou des familles qui ne trouvent simplement plus à proximité une offre diversifiée pour des biens de première nécessité et de qualité.

J'interroge par conséquent la municipalité sur sa capacité à faciliter et à influencer positivement l'implantation sur notre sol de petits commerces. Notamment et lorsque l'emplacement s'y prête, quand des droits distincts et permanent de superficie sont octroyés à des coopératives pour construire sur des terrains communaux.

De plus, quelle stratégie, actions et conditions cadre, la Municipalité peut-elle mettre également en œuvre, en collaboration avec des propriétaires d'immeubles ou lors de l'attribution d'un permis de construire pour permettre et faciliter la venue de commerçants ou d'artisans?

Quel soutien peut-elle apporter à des entreprises sujettes à difficultés financières ou à des tracasseries administratives pour les encourager à poursuivre leurs activités dans notre commune plutôt que d'aller proposer leurs services sur des sols plus hospitaliers ?

Enfin, sachant que plusieurs entreprises internationales bénéficient d'allègements fiscaux non négligeables et de conditions fort avantageuses pour les inciter à choisir notre région, la Commune ne pourrait-elle pas, à son échelle, promouvoir un véritable développement économique afin d'encourager la diversification de l'offre et l'implantation dans notre commune de petits commerces de détails et de proximité

Le soussigné remercie la Municipalité pour ses réponses et pour toute initiative qu'elle pourrait prendre afin que notre ville puisse offrir à ses habitants, non seulement des logements mais aussi un lieu de vie et d'échanges puisque la présence de commerces contribue grandement à animer l'espace public.

P.Uebelhart

Co-président des Verts de Gland

Gland, le 11.10.2012